

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Délibération
n° 2017.09.467

Délégation du Droit
de Prémption Urbain
sur le territoire de la
commune de RUELLE
SUR TOUVRE:
Modification de la
délibération n°117 du
26 mars 2015

LE VINGT HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 septembre 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BIDOIRE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Gilles CHAGNAUD, Danièle MERIGLIER, Jean-Christophe THIAN

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude COURARI à Jacky BOUCHAUD, Denis DOLIMONT à Jean-Jacques FOURNIE, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Bernadette FAVE à Véronique ARLOT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Joël GUITTON, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD, Thierry MOTEAU par Jean-Christophe THIAN

Excusé(s) :

Jean-Marie ACQUIER, Catherine DEBOEVERE

STRATEGIE FONCIERE

Rapporteur : Monsieur VEAUX**DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE: MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°117 DU 26 MARS 2015**

La prise de compétence en matière de plan local d'urbanisme et de document d'urbanisme en tenant lieu implique la substitution de plein droit de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême aux communes dans toutes leurs délibérations et actes notamment en matière de droits de préemption.

Conformément à l'article L.213-3 du code de l'urbanisme : « *Le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire* ».

Le conseil communautaire par délibération n°117 du 26 mars 2015 a délégué le Droit de Préemption Urbain à la SAEML Territoires Charente, la commune de Ruelle sur Touvre, le Département sur plusieurs zones du territoire de Ruelle sur Touvre.

Dans le cadre de la convention « Centre Ville » sur la commune de Ruelle sur Touvre liant l'Etablissement Public Foncier, la commune et GrandAngoulême pour la revitalisation du centre-ville, l'EPF est missionné par la commune pour intervenir sur 2 secteurs.

Il est donc nécessaire de modifier le droit de préemption urbain pour le déléguer à l'EPF sur les secteurs suivants :

- Rue Charles Gide – Parcelle cadastrée AM 289 – Réinvestissement d'une propriété dégradée
- 274 Rue Armand Jean et 1 Place de l'Eglise – Parcelles cadastrées BC 415 et BC 416 – Réinvestissement de deux bâtiments en déshérence.

Vu la délibération n°105 du 26 mars 2015 instituant le droit de préemption urbain et déterminant les zones pour lesquelles GrandAngoulême s'offre la possibilité d'exercer ce droit ;

Vu la délibération n°117 du 26 mars 2015 déléguant le Droit de Préemption Urbain à la SAEML Territoires Charente, la commune de Ruelle sur Touvre et le Département sur plusieurs zones du territoire de Ruelle sur Touvre.

Vu la délibération n°145 du 12 mai 2016 validant le programme définitif de l'opération Bus à Haut Niveau de Service « BHNS » en vue de l'établissement d'un avant-projet, et du circuit validé ;

Vu la délibération n°308 du 6 octobre 2016, approuvant l'avenant n°1 à la convention « BHNS » liant GrandAngoulême et l'Etablissement public foncier Poitou-Charentes, pour le lancement de la démarche d'acquisition foncière dans le cadre de ce projet.

Vu l'avis favorable de la commission Proximité, Equilibre et Identité territoriale du 21 septembre 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification de la délibération n°117 du 26 mars 2015 relative au droit de préemption urbain sur les secteurs de la commune de Ruelle tels que précisés ci-dessus;

D'ENGAGER conformément aux articles R.211-2 et R.211-3 du code de l'urbanisme l'ensemble des formalités (communication, affichage...) réglementaires pour informer de l'institution du droit de préemption urbain par GrandAngoulême

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tous actes et documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 octobre 2017	<u>Affiché le :</u> 18 octobre 2017

Commune de Ruelle sur Touvre
Périmètre d'intervention de l'EPF

